



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/SF/2005/2  
16 juin 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de la protection  
des droits de l'homme  
Le Forum social  
Troisième session  
Genève, 21 et 22 juillet 2005  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN ŒUVRE DU MANDAT FIGURANT DANS LA RÉOLUTION 2004/8  
DE LA SOUS-COMMISSION**

**Pauvreté et croissance économique: les droits de l'homme à l'épreuve**

**Document de fond établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme**

**Introduction**

1. À sa cinquante-sixième session, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a adopté la résolution 2004/8 par laquelle il était décidé que le Forum social 2005 aurait pour thème «Pauvreté et croissance économique: les droits de l'homme à l'épreuve». Le présent document présente ce thème, ainsi que le programme de la session 2005 du Forum social.

2. Le Forum social est une initiative de la Sous-Commission. Deux sessions de ce forum ont déjà été tenues, l'une en 2002 et l'autre en 2004, précédées par une réunion préliminaire en 2001. Cette manifestation est désormais devenue annuelle. Le Forum social 2005 sera tenu les 21 et 22 juillet 2005 à Genève<sup>1</sup>, immédiatement avant la cinquante-septième session de la Sous-Commission, qui commencera le 26 juillet.

---

<sup>1</sup> Conformément à la résolution 2004/8 de la Sous-Commission. Voir aussi les résolutions 2002/12 et 2003/14, entérinées par la décision 2003/107 de la Commission des droits de l'homme et les décisions 2003/264 et 2004/217 du Conseil économique et social.

### **Le thème du Forum social 2005**

3. Il est largement admis que la pauvreté est une situation qui prive les individus de leur capacité de jouir des droits de l'homme. Si la dynamisation de la croissance économique est souvent perçue comme la principale réponse à la pauvreté, il faut aussi bien voir que seule une croissance qualifiable de «propice aux pauvres» peut directement contribuer à la réduction de la pauvreté. Il va sans dire que la nature et la teneur d'une telle croissance sont fonction du contexte et tout à fait spécifiques. Néanmoins, certains éléments communs semblent devoir présider à la conception et à la mise en œuvre de politiques appropriées, où que ce soit.

4. Pour être «propice aux pauvres», la croissance économique doit s'attaquer avec succès aux inégalités dans la situation personnelle des gens, en particulier dans les segments vulnérables et marginalisés de la population, et ouvrir des perspectives permettant à ces groupes de participer au développement économique et d'en tirer avantage. Il est par ailleurs largement admis que la croissance sans l'équité aggrave en fin de compte la pauvreté.

5. Les droits de l'homme constituent un ensemble universellement reconnu de normes et de principes qui peuvent contribuer à définir les politiques de croissance économique et à les évaluer pour déterminer si elles sont porteuses d'une réduction équitable et durable de la pauvreté. Les droits de l'homme définissent le cadre pour les politiques qui contribuent à rendre aussi efficaces que possible les stratégies de réduction de la pauvreté, et en même temps déterminent la responsabilité des différents acteurs pour ce qui est du contenu et de la mise en œuvre de ces stratégies.

6. Il est universellement entendu que ce sont les États qui portent la responsabilité première de la mise en œuvre des droits de l'homme. Ce principe général doit être appliqué dans les divers domaines de l'activité humaine. S'agissant de la réduction de la pauvreté, c'est à l'État qu'il appartient de suivre les principes et les normes des droits de l'homme, y compris ceux d'égalité et de non-discrimination, de participation et de responsabilité dans la conception et l'application des stratégies de lutte contre la pauvreté. Plus précisément, l'État doit: a) définir qui sont ceux que visent ces stratégies – les titulaires de droits – et assurer leur participation; et b) tenir pour responsables ceux qui sont directement chargés d'adopter et de mettre en œuvre lesdites stratégies – ceux qui ont des devoirs.

7. Le Forum social 2005 axera sa réflexion sur le principe de responsabilité, son rôle et les incidences qu'il a dans les relations entre croissance économique, pauvreté et droits de l'homme. Dans l'application de ce principe, un mécanisme doit être établi pour que ceux qui ont des devoirs répondent effectivement de leurs actes ou de leurs omissions, et pour que les titulaires de droits aient la possibilité de déterminer si ceux qui ont des devoirs se sont acquittés de ceux-ci avec succès ou ont échoué. Ce mécanisme pourrait prévoir une forme de remédiation, y compris des réparations pour les individus aux droits desquels il aura été porté atteinte de ce fait.

8. Bien que les mécanismes d'exercice des responsabilités puissent prendre diverses formes, ils doivent au minimum être accessibles, transparents et efficaces. Au rang de ces mécanismes figurent les processus et mécanismes politiques par lesquels les parlements nationaux et les autres entités élues jouent un rôle déterminant; les mécanismes judiciaires et quasi judiciaires qui déterminent si les politiques et les actions menées sont conformes au droit et qui sanctionnent les auteurs de violations; enfin, les mécanismes et procédures qui permettent à ceux dont les droits ont été violés de demander réparation par les voies judiciaires ou extrajudiciaires.

9. Par ailleurs, les méthodes et instruments communément utilisés pour évaluer les politiques et leur mise en œuvre, tels les systèmes de suivi, les évaluations d'impact et les indicateurs correspondants sont eux aussi utilisés pour recueillir des informations permettant de dresser le bilan de l'exercice de leurs responsabilités par les différents acteurs responsables de la lutte contre la pauvreté. Ces méthodes doivent être de caractère participatif et prendre en compte l'opinion de tous, y compris des plus pauvres. Elles doivent être appliquées à un niveau suffisamment proche des personnes pour mettre en évidence l'impact des mesures de réduction de la pauvreté sur la situation des différents groupes, en particulier les plus vulnérables et les moins entendus. Le suivi et l'évaluation sont des facteurs indispensables pour que l'action de responsabilisation soit efficace.

### **Organisation du Forum social**

10. Les deux journées de débats seront l'occasion de traiter de quatre thèmes, à savoir: a) la perspective des personnes vivant dans la pauvreté; b) la croissance dans la responsabilité; c) les méthodes et instruments de la responsabilité; et d) conclusions et recommandations.

11. Dans sa résolution 2004/8, la Sous-Commission priait M. Alfredsson, M. Bengoa et M<sup>me</sup> Motoc d'établir chacun un document de travail dont débattre dans le cadre du Forum social. Le Forum social 2005 tirera aussi profit des délibérations et des conclusions préliminaires du Groupe de travail spécial de la Sous-Commission sur l'extrême pauvreté (résolution 2004/7), dont les membres sont invités à participer au Forum social et qui eux aussi tireront bénéfice des débats.

### **Projet de programme**

#### **Séance d'ouverture**

#### **Table ronde 1 – La perspective des personnes vivant dans la pauvreté**

12. Cette table ronde s'attachera à la participation des pauvres à l'action conduisant à tenir pour responsables ceux qui ont le pouvoir de réduire la pauvreté. La table ronde permettra de faire connaître l'opinion et l'expérience des pauvres et de ceux qui travaillent auprès d'eux en ce qui concerne leur accès aux politiques et aux programmes, aux institutions et aux mécanismes qui sont perçus comme nécessaires pour que la croissance économique se traduise effectivement en une réduction de la pauvreté.

13. Dans leurs débats, les participants seront guidés par les questions ci-après:

- Quelles mesures et quels mécanismes sont nécessaires et se sont révélés efficaces pour réduire la pauvreté?
- Quels sont les principaux obstacles qui empêchent les pauvres d'être informés de ces politiques et d'avoir accès aux mécanismes correspondants?
- Quelle est l'expérience des pauvres en matière de participation à la formulation et à l'évaluation des politiques de réduction de la pauvreté et des mécanismes permettant de mettre en œuvre ces politiques?
- Comment les pauvres perçoivent-ils le rôle des praticiens du développement et des défenseurs des droits de l'homme en tant qu'agents devant faciliter leurs efforts pour que ceux à qui incombent des devoirs soient tenus pour responsables?

14. Cette table ronde comptera des représentants des personnes qui vivent dans la pauvreté ainsi que des ONG qui travaillent avec elles.

### **Table ronde 2 – La croissance dans la responsabilité**

15. La croissance économique est déterminante pour éliminer la pauvreté et pour assurer l'exercice des droits de l'homme en général. C'est la croissance qui apporte les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les mesures pertinentes pour réaliser ces objectifs. Toutefois, les ressources ne se traduisent pas automatiquement en une amélioration de la situation des groupes chroniquement défavorisés et marginalisés. Trop souvent la distribution des ressources et les perspectives qu'elles devraient ouvrir restent confinées ou concentrées sur certains groupes et dans certaines régions, sans atteindre les pauvres et les nécessiteux. Les situations de ce type appellent habituellement une meilleure utilisation et une distribution plus équitable des ressources existantes, plus que des ressources additionnelles.

16. La table ronde examinera comment la formulation et la mise en œuvre des politiques de croissance économique peuvent être renforcées pour conduire une croissance plus propice aux droits de l'homme. Les participants mettront en commun leur expérience de tentatives, couronnées de succès ou pas, d'intégrer des mécanismes de suivi des responsabilités dans le processus de formulation et de mise en œuvre des politiques. Les participants analyseront le rôle que jouent les mécanismes actuels pour assurer l'exercice de leurs responsabilités par ceux qui ont la charge de mener les politiques de croissance économique, tout en respectant les normes des droits de l'homme, en faisant en sorte que tous soient traités sans discrimination. Dans leurs débats, les participants seront guidés par les questions ci-après:

- Quelles sont les caractéristiques fondamentales d'une croissance économique propice aux pauvres qui contribue à l'exercice effectif des droits de l'homme?
- Quels types de processus et de mécanismes ont contribué à la définition des politiques qui se sont traduites par une amélioration durable des conditions de vie des pauvres?
- Quels sont les moyens qui peuvent être employés pour améliorer l'exercice de leurs responsabilités par ceux qui sont chargés de la formulation et de la mise en œuvre des politiques visant à réduire la pauvreté et à faire valoir les droits de l'homme? Quels types de stratégies ont été couronnées de succès, par exemple pour lutter contre la corruption dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté?
- Quelles sont les politiques menées contre les violations des droits de l'homme commises dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies de la réduction de la pauvreté? Par exemple les stratégies de réduction de la pauvreté prévoient-elles des mesures permettant d'apporter réparation à ceux dont les droits ont été bafoués dans le contexte de programmes ou d'activités de développement?

17. La table ronde se composera d'experts des politiques de développement économique des commissions économiques régionales de l'ONU, de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que d'institutions nationales de défense des droits de l'homme.

### **Table ronde 3 – Les méthodes et instruments d'exercice de la responsabilité**

18. Cette table ronde axera ses travaux sur le rôle potentiel du suivi des droits de l'homme et des mécanismes redditionnels permettant de contribuer à l'application de politiques de croissance économique propices à l'exercice des droits de l'homme. Ces mécanismes sont par exemple l'action des comités et commissions parlementaires; des commissions nationales des droits de l'homme ou de médiateurs; des cours et tribunaux nationaux; ainsi que les mécanismes internationaux de suivi des droits de l'homme. Les organisations de la société civile jouent elles aussi un rôle déterminant pour assurer l'exercice de la responsabilité des États en matière des droits de l'homme. De nouveaux outils sont en cours d'élaboration pour suivre l'effet des politiques et programmes sur l'exercice effectif des droits de l'homme, par exemple les indicateurs des droits de l'homme, les évaluations d'impact sur les droits de l'homme, tant prospectives que rétrospectives, l'analyse des budgets dans la perspective des droits de l'homme, et les auditions publiques. Les participants débattront et analyseront certains de ces modèles et outils en cherchant à clarifier leurs contributions à l'action menée pour faire des politiques économiques un outil davantage axé sur l'exercice effectif des droits de l'homme dans la population.

19. Dans leurs débats, les participants seront guidés par les questions ci-après:

- Dans quelles conditions l'exercice de la responsabilité politique est-il efficace pour faire en sorte que les politiques de croissance économique aient un impact approprié sur la réduction de la pauvreté?
- Quel est le rôle des mécanismes judiciaires et quasi judiciaires en matière de mise en œuvre des politiques économiques? Quelles sont leurs limites?
- Quels ont été les succès et quels sont les enjeux de la participation communautaire pour assurer l'exercice d'une plus grande responsabilité dans les politiques économiques?
- Quels autres outils (évaluations d'impact, indicateurs, analyses des budgets, auditions publiques) se sont-ils révélés les plus efficaces pour assurer l'exercice de la responsabilité des politiques économiques vis-à-vis des pauvres?

20. Parmi les participants siègera un représentant d'un parlement national et des représentants de la Sous-Commission et de la société civile.

### **Table ronde 4 – Conclusions et recommandations**

21. Le Président du Forum social fera circuler des projets de conclusions et recommandations pour examen par la plénière. Les recommandations s'attacheront à suggérer ou à proposer des manières concrètes d'avancer dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport du Forum social, qui contiendra les conclusions et recommandations, sera ensuite communiqué à la Sous-Commission.

-----